

Politique



Local

BMS2679 Edition 4

Date d'édition : 06-03-2018

F P MCP / Manager les sites et les infrastructures / 5.1.1

Auteur(s) : Benoit HIAULT

Approuvé par : Benoit HIAULT

Autorisé par : Benoit HIAULT

Politique de Prévention des Accidents Majeurs - Etablissement de Selles Saint Denis

Objectif de ce document

Préciser au niveau de l'Etablissement MBDA de Selles Saint Denis la déclinaison et la particularité de la Politique de Prévention MBDA France.

Domaine d'application / Utilisateurs / Limites ou frontières

Données d'entrées du Système de Gestion de la Sécurité et de l'Environnement de l'Etablissement de Selles Saint Denis

Principes / Contexte / Commentaires / Recommandations

Politique à faire connaître par cascading dans les différentes entités et à afficher dans les points d'affichage obligatoires.

Documents de référence

Politique Santé, Sécurité et Environnement de MBDA France BMS2620

Terminologie / Abréviations

La terminologie et les abréviations communes pour MBDA sont consultables dans Lexis (outil de terminologie MBDA)

Document management

Sans objet

Dernière évolution

Edition 4 : prise en compte fusion des politiques SSE, énergie et pyro (février 2018)

Politique de Prévention des Accidents Majeurs

Etablissement de Selles Saint Denis

(Réf. Arrêté Ministériel du 26 mai 2014)

La Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) de l'établissement de Selles Saint Denis consiste d'abord à appliquer dans cet établissement la politique et les objectifs Santé Sécurité et Environnement de MBDA France.

L'activité pyrotechnique dans l'établissement étant la principale porteuse de risques d'accident majeur, la Politique de Prévention des Accidents Majeurs de l'établissement de Selles Saint Denis est basée sur :

- l'application stricte des prescriptions de la réglementation française en matière de Sécurité pyrotechnique. Les règles générales d'Hygiène et de Sécurité dans les établissements pyrotechniques et les règles d'isolement des Installations pyrotechniques doivent donc être strictement appliquées ;
- la réduction des risques à la source : les aspects liés à la sécurité et à l'environnement doivent être pris en compte lors de la conception ou la modification de nouveaux programmes, bâtiments, procédés et moyens par les responsables des services concernés ;
- l'implication permanente de la hiérarchie et du personnel : la hiérarchie s'assure de l'information et de la formation, en matière de sécurité et d'environnement, du personnel appelé à participer à la réalisation ou à l'exploitation d'un système de production ou d'essais ainsi qu'aux moyens associés, et engage les actions de formation nécessaires. Le personnel applique les règles de sécurité et remonte tout événement ou situation à risque. Le CHSCT, de par son rôle et son fonctionnement, contribue à l'implication de l'ensemble du personnel et est également informé pour les Analyses de Sécurité du Travail ;
- la prise en compte du retour d'expérience : un suivi documenté des situations à risque, incidents graves et accidents, internes ou externes et des presque-accidents internes est assuré par le service SSE, en vue d'en tirer les enseignements. Le Document Unique d'évaluation des risques et des actions de prévention associées est revu et remis à jour annuellement avec le concours des responsables de bâtiments ;
- l'implication des représentants des entreprises extérieures : des actions concertées d'information et de sensibilisation des représentants et du personnel des entreprises extérieures sont menées via un CHSCT élargi pour faire connaître et respecter les mesures organisationnelles et opérationnelles liées à la prévention des risques d'accidents majeurs ;
- l'application toujours aussi scrupuleuse des règles MBDA France concernant la prévention des risques en terme de co-activité/intervention des entreprises extérieures et l'élaboration des plans de prévention.

Le suivi de l'application de cette Politique, à travers l'évolution des résultats des indicateurs du tableau de bord de management du Site, la pertinence du Système de Gestion de la Sécurité et de l'Environnement qui en découle, sont revus en Comité de Direction dans une perspective d'amélioration continue de la prévention des accidents majeurs, avec mise en place de plans d'actions et d'objectifs annuels.

Cette politique sera communiquée à quiconque en fera la demande.

Le Directeur d'établissement,

B. HIAULT